PRESENTATION DU PROJET:

APPEL A CANDIDATURE POUR LE JURY JEUNES DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU GRAND REPORTAGE D'ACTUALITE ET DU DOCUMENTAIRE DE SOCIETE 2023

Objet et Contexte :

La 30^è édition du Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du documentaire de société (FIGRA) au printemps 2023.

Ce festival, soutenu par la Région depuis 1999, rencontre d'année en année un écho plus important et une adhésion plus vive des professionnels et du public.

Un jury jeunes composé de dix lycéens et apprentis sera accueilli et suivra les cinq jours du festival aux côtés du jury professionnel, afin d'y attribuer un prix issu de la sélection « compétition internationale ».

Depuis 2016, en partenariat avec les autorités académiques, la possibilité de déposer une candidature a été élargie aux cinq départements qui forment notre nouvelle grande région.

Procédure de sélection des candidatures :

L'ensemble des lycéens de Première et Terminale et des apprentis, à partir de la 2è année d'apprentissage, peuvent candidater pour participer au jury jeunes.

A cette fin, le chef d'établissement veillera, dès réception de l'appel à candidature, à la bonne communication auprès des enseignants et des élèves des conditions de candidatures.

Les jeunes intéressés transmettront leur candidature au chef d'établissement sous la forme d'une lettre de motivation d'une page (recto-verso maximum). En cas de candidatures multiples au sein d'un même établissement, le chef d'établissement et l'équipe éducative en sélectionneront une, qu'ils feront parvenir à la Région accompagnée de l'avis du chef d'établissement.

Un comité de sélection, composé des services de la Région (Directions des Politiques Educatives, de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles et de l'Apprentissage et de l'Alternance) et des autorités académiques sera mis en place et sélectionnera 10 jeunes parmi les candidatures réceptionnées, selon les critères suivants :

- motivation de l'élève quant à sa participation au jury
- intérêt pour le festival

Le comité de sélection aura comme objectifs forts la mixité des publics, des filières et des territoires.

L'existence de ce jury est représentative des ambitions de l'institution régionale pour sa jeunesse : ambition éducative, mais aussi mobilité, participation et citoyenneté.

Calendrier:

L'appel à candidatures sera envoyé dans les lycées dans le courant du mois de novembre 2022.

La date limite de réception des candidatures par la Région sera déterminée lors de l'envoi de l'appel à candidature. Le comité de sélection se réunira début février 2023, et les courriers de réponses aux candidatures seront envoyés dans les établissements à partir de mi-février.

Déroulement du séjour :

Une fois les participants au jury jeunes sélectionnés, les coordonnées des jeunes et de leurs parents seront transmises à la Région par les chefs d'établissements, afin de faciliter les échanges d'information et les pièces à fournir (attestations d'assurance, attestation de cession des droits à l'image, photo pour badge d'accréditation).

Dès leur arrivée sur le lieu du festival, les jeunes seront accueillis et suivront les cinq jours du festival dans les mêmes conditions que le jury professionnel. Ils seront encadrés de manière continue par un(e) enseignant(e) et un(e) assistant(e) d'éducation missionné(e)s par les autorités académiques, qui auront également pour mission d'aider les jeunes, durant leurs longs débats, à structurer leur pensée, développer un argumentaire, écouter les autres ...

Les jeunes s'engagent à rester sur place, à participer à l'ensemble des activités proposées par les encadrants.

Prise en charge des frais par la Région :

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des jeunes sélectionnés et des encadrants seront pris en charge par la Région selon les modalités suivantes :

Transport:

Les établissements seront chargés de la réservation des billets de train des élèves sélectionnés et des encadrants. Les frais engagés seront ensuite remboursés par la Région, sur présentation des factures correspondantes certifiées acquittées et signées :

- par le chef d'établissement et l'agent comptable pour les lycées publics,
- par le directeur pour les lycées privés et les CFA.

Hébergement :

L'hébergement sera pris en charge dans le cadre du marché régional.

Restauration:

Les conditions spécifiques de l'accueil des jurés et la configuration du lieu du festival ne permettent pas le recours à une autre forme de restauration que celle proposée par l'organisateur du festival. Les frais de restauration du jury jeunes seront donc remboursés à l'organisateur du festival, sur présentation d'une facture détaillée.

IMPORTANT

Les documents susmentionnés doivent être IMPERATIVEMENT transmis DATES et SIGNES par le chef d'établissement et l'agent comptable

Sous format dématérialisé :

A l'adresse ci-dessous : ddpe.actioneducative@hautsdefrance.fr

OU

Sous format papier :

A Monsieur le Président du CONSEIL REGIONAL Hauts-de-France « Actions Educatives et Accompagnement » – Service Administratif et Financier Siège de Région - 151, Avenue du Président Hoover 59555 LILLE Cedex

Retombées pédagogiques attendues :

- Renforcer l'Intérêt des jeunes pour l'apprentissage à l'image,
- Développer leur ouverture sur le monde,
- Rencontrer des professionnels.

Après le festival :

- Un retour de l'expérience des jeunes auprès des autres élèves de l'établissement est vivement encouragé.
- Un questionnaire de satisfaction sera établi et communiqué aux jeunes à l'issue du festival, qu'ils s'engagent à remettre à la Région dans le mois suivant la fin du festival.